

Le Comité des Associations Intermédiaires des Hauts-de-Seine recherche son(sa) coordinateur(trice) départemental(e)

Le Comité des Associations Intermédiaires des Hauts-de-Seine (CAI92) est une association loi 1901 qui fédère les treize Associations Intermédiaires (AI) du département.

Sous l'autorité du Président, le(la) coordinateur(trice) aura pour **mission principale** de favoriser la mutualisation et la coordination des moyens humains et financiers des AI sur des actions de formation, de professionnalisation, de communication et de développement.

Les missions détaillées :

- organiser et assurer le suivi des actions de formation collectives, en direction des salariés en insertion des AI,
- encadrer une équipe de trois animatrices de formation spécialisées dans le secteur des services à la personne,
- contribuer à la professionnalisation des équipes permanente et bénévole des AI, en organisant notamment des rencontres thématiques et des groupes de travail,
- animer la vie du réseau en diffusant des informations diverses et en créant du lien entre les AI,
- représenter les AI auprès des divers partenaires,
- assurer la gestion quotidienne et le secrétariat de l'association

Ces missions devront être menées dans l'intérêt des salariés en insertion inscrits dans les AI et en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les partenaires institutionnels du territoire.

Les compétences techniques requises :

- analyse des besoins des AI,
- connaissance des dispositifs de formation,
- connaissance des structures de l'Insertion par l'Activité Economique,
- montage des projets,
- recherche de financements,
- préparation et animation de réunions,
- gestion administrative et financière des fonds collectés,
- suivi et bilan des projets,
- rédaction d'écrits divers.

Les aptitudes personnelles, « être... » :

- autonome,
- dynamique,
- discret(e),
- à l'écoute,
- diplomate,
- organisé(e),
- rigoureux(euse).

Les informations complémentaires :

- ✓ Poste à pourvoir pour janvier 2010
- ✓ Contrat à durée indéterminée – de préférence éligible à l'Emploi Tremplin*
- ✓ Formation supérieure souhaitée
- ✓ Rémunération brute annuelle : entre 26000 et 28000 euros, selon profil et expérience
- ✓ Durée hebdomadaire : 35 heures
- ✓ Déplacements fréquents sur le département du 92
- ✓ Avantages : participation à la mutuelle, tickets restaurant, prise en charge de la carte de transports

La candidature, composée d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, est à envoyer avant le 14 décembre à Jean Giroud, président du CAI92 : cai92@wanadoo.fr

** jeune âgé de 16 à 26 ans inclus sans emploi ; demandeur d'emploi de 45 ans et plus ; personne bénéficiaire des minima sociaux ; personne handicapée bénéficiaire de l'obligation d'emploi au sens de l'article L.5212-1 du Code du travail sans emploi ; personne bénéficiaire de l'allocation veuvage sans emploi ; personne sans emploi domiciliée dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville.*